CONSEIL COMMUNAL
LE VAUD
conseil.communal@levaud.ch

CONSEIL COMMUNAL DE LE VAUD

Rapport de la Commission des finances
sur le préavis N°02/2025 du Bureau du Conseil

Indemnités du Conseil Communal pour la législature 2026-2031

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Notre commission s'est réunie en date du 15 décembre dernier, et remercie Mme Gétaz, Présidente du Conseil Communal, pour sa présentation. Le sujet était aussi discuté les 12 et 29 janvier 2026.

Pour des questions de simplification, reprenons la proposition du Bureau:

Président(e) du Conseil	CHF	1'000.-	forfait par année
Secrétaire du Conseil	CHF	2'500.-	forfait par année
Membres du bureau	CHF	50.-	par séance de préparation de conseil
	CHF	50.-	par séance de formation ou informations officielles
Membres du Conseil	aucun jeton de présence aux séances		
Membres des commissions	CHF	50.-	par séance et par membre
	CHF	70.-	pour le rapport de commission
Délégués aux associations	CHF	50.-	par séance et par délégué titulaire*
	CHF	70.-	pour le rapport annuel

Ces indemnités sont allouées pour autant que les délégués ne reçoivent aucun dédommagement des associations. Actuellement l'AISE, l'APEC, le RAT et le SDIS Gland rétribuent directement les délégués.

*La présence des suppléants n'est pas indemnisée sauf si ceux-ci remplacent les titulaires.

Déplacement	Remboursement des frais de transport dès le 10ème km à CHF 0,70 le km, ou des frais de transports publics, moyennant des justificatifs		
Votations, élections	CHF	100.-	par votation ordinaire
(Membres du bureau)	CHF	200.-	par votation ou élection journée complète + subsistance

Depuis plusieurs années, l'engagement volontaire recule dans presque tous les domaines et aussi dans la politique locale. Les dossiers deviennent de plus en plus complexes et demandent des investissements de temps considérable mais peu reconnus.

La professionnalisation des autorités même dans les petites communes rurales est bien avancée. Les membres de législatifs communaux doivent également être mieux rémunérés.

Il faut moderniser la milice et encourager l'engagement dans la responsabilité publique.

Nous proposons donc les amendements suivants :

Amendement 1 :

La Présidence reçoit CHF 200.- de plus, soit CHF 1'200.- forfait par année

Amendement 2 :

Le secrétariat du conseil reçoit CHF 500.- de plus, soit CHF 3'000.- forfait par année

Amendement 3:

Toutes les indemnités à CHF 50.- pour les commissaires, membres du Bureau et délégués aux associations sont augmentées à CHF 80.- par séance.

Amendement 4 :

La rémunération pour les rapports des commissions et des délégués augmente de CHF 70.- à CHF 100.- en contribuant aussi aux frais des installations bureautiques.

Amendement 5 :

Remboursement des frais de transport : Remboursement des frais de transport dès le 1er km à CHF 0,70 le km, ou des frais de transports publics, moyennant des justificatifs.

Amendement 6 :

Délégués aux associations : Les délégués et suppléants sont indemnisés si prenant part dans les réunions.

Ces changements vont résulter à une augmentation annuelle d'environ CHF 9'500.- du compte 101.3001.00 jetons de présence et indemnités, basé sur les 54 séances, 12 rapports et 7 délégués en 2024.

En conclusion et au vu de ce qui précède, la Commission des finances vous propose d'accepter le préavis du Bureau N° 2/2025: tel qu'amendé

Indemnités du Conseil Communal pour la législature 2026-2031

Nous vous remercions de votre confiance et vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, nos meilleures salutations.

Le Vaud, le 27 janvier 2026

Les membres de la Commission des Finances.

Sandrine Givry-Lemercier

Romain Baeriswyl

Yves-Alain Tschirren

Bernard Févry

Eric Epple